

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01

## **Le Québec à l'avant-garde en matière de droit des sociétés par actions**

**Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2009** – Renforcement de la protection des actionnaires minoritaires. Introduction de nouveaux droits et recours. Réduction du fardeau administratif. Simplification de nombreuses règles. Modernisation des façons de faire par l'implantation des nouvelles technologies. Voilà les principaux avantages que procurera l'adoption aujourd'hui, par l'Assemblée nationale, de la Loi sur les sociétés par actions.

« Le Québec se dote aujourd'hui du cadre législatif le plus moderne au Canada en matière de droit des sociétés par actions. Une fois cette nouvelle loi promulguée, le Québec rattrapera non seulement le retard qu'il accusait dans ce domaine par rapport à ses voisins, mais fera désormais figure de chef de file en la matière », a souligné avec fierté le ministre des Finances, M. Raymond Bachand.

Il a rappelé que cette refonte donne suite à une consultation amorcée en décembre 2007 et qu'elle était grandement attendue dans le milieu, la Loi sur les compagnies n'ayant pas subi de révision majeure depuis 1981. Les nombreux commentaires et mémoires déposés lors de la consultation témoignent d'ailleurs du vif intérêt suscité par la démarche.

« Plus de 300 000 entreprises du Québec, dont la quasi-totalité sont des PME, bénéficieront de cette nouvelle législation qui se veut un outil moderne de développement économique », a affirmé le ministre Bachand.

Le ministre a tenu à remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis à l'imposant projet de loi d'être étudié diligemment et adopté, notamment le comité d'experts, les différents groupes qui ont présenté des mémoires ou qui ont pris part aux consultations particulières, le personnel du ministère des Finances de même que les membres de la Commission des finances publiques.

L'entrée en vigueur de la loi est prévue en janvier 2011, un délai qui permettra au Registraire des entreprises de mettre ses systèmes électroniques à niveau.

- 30 -

**Source :** Catherine Poulin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
et ministre responsable de la région de Montréal  
418 643-5270  
514 873-5363